

Le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes .

3. Discussion sur l'entretien avec l'association 3 Chêne Emploi

Une nouvelle date sera fixée avec 3 Chêne Emploi.

4. Projets 2024

Les commissaires parcourent les lignes budgétaires 2024 de la commission. Ci-après les remarques particulières qui ressortent de cette revue.

5790.000.36120.00 – Dédommagements aux communes, aux fondations et groupements

Le montant de Fr. 5'000.- est destiné à des prestations sociales pour les aînés ayant besoin de soutien.

5790.000.36120.00 – Service Social Littoral intercommunal

La commission souhaitait recevoir la responsable du service social littoral intercommunal.

5790.000.36310.00 – FASE Animation socioculturelle

La commission trouverait intéressant de recevoir à nouveau les TSHM.

5790.000.36360.00 - Aide sociale/humanitaire en Suisse

Le budget à la disposition de la commission s'élève à Fr. 52'000.-.

La commission souhaiterait affecter davantage à l'aide suisse qu'à l'aide à l'étranger.

5790.000.36380.00 – Aide sociale/humanitaire à l'étranger

Le budget alloué à la commission est de Fr. 66'000.-.

5790.000.36370.25 – Aide personnes physiques - Littoral

Les commissaires relèvent la réduction de la ligne budgétaire (Fr. 20'000.- en 2024 contre Fr. 30'000.- en 2023).

M. F. Jaccard avait expliqué que le budget 2023 était estimé, faute de bases concrètes. Celui-ci a sans doute pu être affiné après une première année d'expérience.

5790.000.36120.00, 5790.000.36120.00, 5790.000.36370.25

En additionnant ces trois lignes budgétaires, il est relevé que le service social littoral coûte un peu plus de Fr. 100'000.- à Corsier.

Le montant de Fr. 20'000.- (5790.000.36370.25) est une enveloppe à la disposition du service social littoral pour des aides ponctuelles, alors que le montant de Fr. 78'853.- (5790.000.36120.00) représente le budget de fonctionnement.

La commission recevra rapidement la responsable du service social littoral.

Séances 2024, programmation

La séance du 19.12.2023 est annulée ; la prochaine séance est fixée au 7.2.2024 (audition de la responsable du service social littoral). La commission propose de recevoir 3 Chêne Emploi le 20.3.2024 et les TSHM le 15.5.2024.

Une commissaire suggère de recevoir aussi les représentants de l'APEC.

Un élu indique que la CTSM a refusé hier soir la mise en place de patrouilleuses scolaires. Il s'est entretenu avec le président l'APEC, qui attend toujours des mesures par rapport à la sécurité des enfants. Concernant la mise en place d'une circulation alternée sur le chemin des Ambys, l'OCT n'est pas favorable à une telle solution. Des comptages seront effectués via les radars pédagogiques. Le commissaire relève qu'il y a énormément de trafic. L'APEC trouvait qu'installer un radar pédagogique vers l'école, juste avant un ralentisseur, ne faisait pas trop

sens. La commune avait prévu de déplacer les radars pédagogiques à différents endroits, dans le village, ce qui n'a pas encore été fait faute de temps.

Une élue trouve trop tardive la date du 15.5.2024 pour recevoir l'APEC, compte tenu de la fin de l'année scolaire.

La commission recevra l'APEC le 7.2.2024, après la responsable du service social littoral.

Tableau des suivis de la commission

La commission passe en revue les points inscrits sur le tableau des suivis de la commission, dont la dernière mise à jour date d'avril 2023 :

– Mise à disposition de logements sociaux pour les Corsiérois : ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 7.2.2024.

– Suivi de la problématique liée aux jeunes : ce point, qui avait été inscrit suite aux débordements pendant la période Covid-19, est considéré comme réglé. Un point de situation sera fait avec les TSHM.

– Développement de la communication au travers des réseaux sociaux : ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du 20.3.2024 (en présence d'un membre de l'Exécutif et de Mme C. Boldrini). Un commissaire relève que si la communication via Internet s'est un peu améliorée, beaucoup de progrès sont encore possibles. Car les méthodes de communication de la Mairie n'ont pratiquement pas changé en trente ans (tous-ménages). Or dans certains cas, comme la problématique des réfugiés, la commune doit être réactive via une communication sur son site Internet. Si certains habitants ont le bon réflexe de contacter directement la Mairie, les trois quarts partent dans des fantasmes incroyables. Mais comme l'avait mentionné Mme C. Boldrini, les effectifs de l'administration sont limités. Faire appel à des stagiaires en communication pourrait peut-être apporter l'aide nécessaire afin que la commune s'améliore. Le nombre d'inscrits à la newsletter par e-mail n'a toujours pas été communiqué au commissaire qui relève la complexité de l'inscription (création d'un profil et activation des différentes communications). Les gens s'informent différemment, aujourd'hui. L'importance d'une certaine réactivité et de clarifications officielles est soulignée, afin de désamorcer certaines polémiques qui peuvent survenir, par exemple avec la problématique des réfugiés ; une séance d'information publique sera programmée le 4.12.2023 (l'information vient de tomber).

– Promotion de la santé, proposition d'actions et d'informations concernant les gestes de base pour porter secours : les ateliers samaritains ayant été mis sur pied, ce point est supprimé de la liste. Une élue, qui a participé à un atelier, relève son intérêt, sa qualité et son organisation. Elle trouverait très intéressant de programmer à nouveau deux ateliers en 2024, l'un au printemps et l'autre à l'automne. Sa préopinante rappelle que certains avaient aussi à cœur de mettre sur pied des ateliers destinés aux enfants. Quelque chose avait été organisé par l'APEC avec la collaboration des pompiers de Corsier, qui avait dû être annulé en pleine période Covid-19. Il serait intéressant d'aborder ce sujet avec l'APEC, le 7.2.2024, et de leur proposer l'accompagnement de la commune. M. F. Jaccard doit prochainement rencontrer l'APEC (assemblée générale) ; il pourrait déjà leur en toucher un mot. La notion d'enfants sera ajoutée au tableau des suivis. Les idées suivantes avaient été évoquées : petits ateliers lors de manifestations (par exemple Fête de la Courge), organiser une demi-journée voire une journée en lien avec les gestes de premiers secours dans le village sous forme d'ateliers en plein air, etc. Les dates des ateliers samaritains 2024 seront fixées d'entente avec les concernés par Mme C. Boldrini et une commissaire afin de reconduire le concept.

– Suivi des aménagements sur le chemin de l'école, éventuellement bénévoles pour faire traverser les enfants : un commissaire relève que ce point s'est amalgamé avec le réaménagement du centre du village, un gros projet à long terme. Ce suivi visait plutôt des aménagements à court terme. Son préopinant estime que la commune étant à l'aise avec son budget, elle pourrait faire un effort sur la question des patrouilleuses scolaires. Il ne faudrait pas attendre un accident pour prendre conscience du problème. Un élu indique qu'il était le

seul de la CTSM favorable aux patrouilleuses scolaires. Les autres ont tous évoqué des motifs budgétaires. Corsier est bientôt la dernière commune de la région à ne pas avoir de patrouilleuses scolaires (Vandœuvres, Jussy, Choulex, Meinier). Mais la sécurité des enfants n'a pas de prix. La CSSC pourrait transmettre une recommandation à la CTSM. Une commissaire, qui est elle aussi très sensible aux questions de sécurité et aux enfants, pense que si la commission concernée a préavisé défavorablement la mise en place de patrouilleuses scolaires, pourquoi la CSSC devrait-elle revenir sur ce sujet. Un élu estime que la CSSC, de par ses attributions, serait tout à fait habilitée à soutenir les attentes des Corsiérois. Un autre suggère d'éclaircir la situation avec l'APEC. La CSSC, qui est également impliquée via la scolarité et les élèves, devrait être associée à cette décision au travers d'une séance conjointe CTSM/CSSC. Un commissaire explique que la CTSM avait demandé à l'Exécutif une répartition démographique des enfants. D'après ces résultats, les élus pourraient se dire que des patrouilleuses scolaires ne seraient pas forcément nécessaires. Mais au vu du budget communal, suffisant pour engager une ou deux patrouilleuses scolaires, pourquoi s'en priver si cela pouvait garantir une sécurité accrue aux enfants sur le chemin de l'école ? Par le passé, l'Exécutif avait invoqué les charges salariales, coûts et complexités de mise en place. La CSSC souhaiterait recevoir le rapport de l'Exécutif. Trois commissaires regrettent la mise en avant systématique de l'aspect financier alors que le budget de la commune a très favorablement évolué, depuis 2022. Un élu explique que les comptages de véhicules présentés à la CTSM avaient été réalisés lors de la fermeture de la Côte-d'Or, il y a deux ans. Il a compté sur place, en personne, les véhicules circulant sur le chemin des Ambys et relevé presque le triple par rapport aux 60 véhicules/heure figurant sur la statistique présentée à la CTSM. Son préopinant confirme que personne n'était convaincu par les chiffres présentés. Un autre commissaire estime qu'il faudrait remettre en place un comptage ; il ne faudrait pas attendre un accident mortel pour prendre des mesures. Des comptages seront faits via les radars pédagogiques, confirme un élu. Une commissaire serait elle aussi favorable à la mise en place de patrouilleuses scolaires, ce qui permettrait en plus d'offrir des petits emplois à des habitants ; le budget communal pourrait absorber cette nouvelle charge. La CSSC pourrait effectivement émettre une recommandation à l'intention de la CTSM. Un commissaire pense que si la route était un peu plus sécurisante, les parents seraient prêts à laisser leurs enfants se rendre à l'école à pied. Il est persuadé que des parents amènent leurs enfants en voiture, car le chemin de l'école est dangereux. Sa préopinante souligne combien ce sujet interpelle et concerne les commissaires ; la CSSC devrait demander à être associée aux discussions et prises de décisions via des séances conjointes. Ce commissaire était aussi intervenu devant le Conseil municipal par rapport aux miroir et ligne jaune devant le Clin d'œil. Ce sujet avait également été renvoyé devant la CTSM et aucune mesure n'a été prise. Une élue, qui répète que le budget de la commune est suffisant pour engager des patrouilleuses scolaires, estime que cette mesure rassurerait les habitants. Un commissaire explique que la CTSM part désormais sur un projet d'agents de sécurité pour pallier les déficits de Corsier en termes d'APM. L'analyse de l'Exécutif concernant les patrouilleuses scolaires devait être transmise à l'APEC, conclut un autre élu.

Les commissaires valident à l'unanimité des membres présents les propositions ci-après. La CSSC, qui souhaiterait recevoir le rapport de l'Exécutif relatif aux patrouilleuses scolaires, sollicitera une séance conjointe avec la CTSM le 29.1.2024 ; la CSSC souhaiterait en effet être associée à cette décision. La Présidente contactera le Président de la CTSM (le tableau des suivis est complété en conséquence).

Subventions d'aide humanitaire 2024

La commission souhaitait recevoir la Fondation suisse de déminage (FSD) le 12.6.2024 en vue de soutenir celle-ci en 2024.

Une commissaire a été approchée par beaucoup de personnes, tant des élus que des habitants surpris que la commune affecte autant à l'aide humanitaire à l'étranger par rapport à l'aide humanitaire en Suisse.

Sa préopinante, qui était aussi du même avis, suggère de réaffecter la subvention destinée à la FGC à la FSD.

Concernant l'aide humanitaire en Suisse, un élu souligne que la précarité est de plus en plus importante. Il faudrait que la commission tende à soutenir de plus en plus ces domaines.

Le service social intercommunal pourrait peut-être orienter et guider la commission, pense une commissaire.

Une autre élue propose de soutenir l'association Partage et d'autres acteurs (Car Touche, Coulou, etc.) œuvrant contre la précarité à Genève.

Un commissaire suggère à ses pairs de revenir avec des propositions le 7.2.2024, afin de les évoquer avec le service social intercommunal.

Une élue explique que les informations figurant sur le site Internet de la commune à propos des subventions humanitaires à l'étranger devront être actualisées en fonction des orientations choisies par la commission. Car les associations s'y réfèrent pour solliciter des subventions ; les dossiers doivent être envoyés avant le 31.8 et l'administration fait un travail très important en amont. Elle propose aux commissaires de réfléchir à des thèmes pour 2024 (thèmes 2022 : femmes, handicap et précarité ; thèmes 2023 : seniors, santé mentale).

La commission décide de réaffecter Fr. 14'000.- du budget « Aide sociale/humanitaire à l'étranger » (total réactualisé : Fr. 52'000.-) au budget « Aide sociale/humanitaire en Suisse » (total réactualisé : Fr. 66'000.-).

Un commissaire propose de soutenir les enfants, par exemple en offrant des vacances à ceux qui n'en prennent jamais.

Son préopinant avait établi une liste d'associations ; mais celles-ci étaient nombreuses à ne pas être régionales.

Une élue avait déjà suggéré d'offrir des vacances à des enfants défavorisés, mais les commissaires n'avaient pas estimé ce thème prioritaire.

Une autre avait évoqué une association française (familles d'accueil) qui dispose d'une antenne sur le canton de Vaud.

Un commissaire propose d'aider des associations qui soutiennent des familles dont les enfants sont hospitalisés dans d'autres cantons (logements ou autres).

Caritas Genève fournit différentes prestations aux familles dans la précarité (par exemple épiceries sociales), est-il rappelé.

Un élu demande s'il existe une association quelconque au niveau de CoHerAn qui aurait besoin de soutien.

Le Pont, à Hermance, s'occupe de migrants (repas, récupération de matériel).

Un commissaire évoque la situation horrible des enfants israéliens et palestiniens.

Les commissaires effectueront des recherches pour la prochaine séance en fonction des axes suivants : précarité, enfants, violences faites aux femmes, handicap en Suisse.

En 2023, la commission a alloué Fr. 5'000.- à la Chaîne du Bonheur suite au séisme en Turquie, et Fr. 5'000.- suite au séisme au Maroc.

La commission prévoit une réserve de Fr. 10'000.- en cas de catastrophe naturelle sur la ligne budgétaire « Aide sociale/humanitaire à l'étranger » (solde à allouer : Fr. 42'000.-).

La subvention allouée en 2023 à la FGC sera attribuée à la FSD.

Sur proposition d'une commissaire, la CSS prévoit aussi un montant de Fr. 10'000.- sur la ligne budgétaire « Aide sociale/humanitaire en Suisse » en cas de catastrophe

naturelle en Suisse.

La CSSC souhaiterait reconduire son soutien à l'association DNDI, en 2024 (la subvention 2023 de Fr. 32'000.- serait réduite puisque la FSD recevrait un soutien conséquent de Fr. 24'000.-). Ces décisions seront confirmées ultérieurement.

L'information suivante figurera sur le site Internet de la commune sous la rubrique ad hoc : « l'aide humanitaire à l'étranger et en Suisse sont en cours de révision ; plus d'informations suivront prochainement. »

Le tableau des suivis tel que mis à jour sera transmis aux commissaires, ainsi qu'un petit tableau récapitulatif sur les programmations des séances 2024.

5. Divers

Un commissaire souhaiterait que l'Exécutif explique aux commissaires le fonctionnement du restaurant scolaire. Car il semblerait que les enfants doivent attendre dehors, dans le froid, que les places se libèrent, à l'intérieur.

Son préopinant suggère aux commissaires de retourner y dîner, un jour, afin de se rendre compte par eux-mêmes.

Mme C. Boldrini voudra bien proposer une date aux commissaires (un élu la contactera).

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 20h40.

Rapport : E. Maia